



SUSPENDRE SON ABONNEMENT ANNUEL EN SEULEMENT 3 ÉTAPES

Pour suspendre votre abonnement annuel veuillez vous connecter sur votre espace personnel ici : <https://www.sncf-abo-annuel-ter.com/tapas-tel-web/>

1. Cliquez sur « **Suspension/reprise** »
2. **Choisissez la date** à laquelle vous souhaitez suspendre votre abonnement, puis cliquez sur suivant
3. Suite à la confirmation de la suspension de votre abonnement, vous pouvez retrouver votre demande dans la rubrique « **suivi de mes demandes** » sur votre compte.

1



2



3



REPRENDRE SON ABONNEMENT ANNUEL EN SEULEMENT 3 ÉTAPES

Pour reprendre votre abonnement annuel veuillez vous connecter sur votre espace personnel ici : <https://www.sncf-abo-annuel-ter.com/tapas-tel-web/>

1. Cliquez sur « Reprendre mon abonnement »



2. Choisissez la date de reprise de votre abonnement, puis cliquez sur suivant

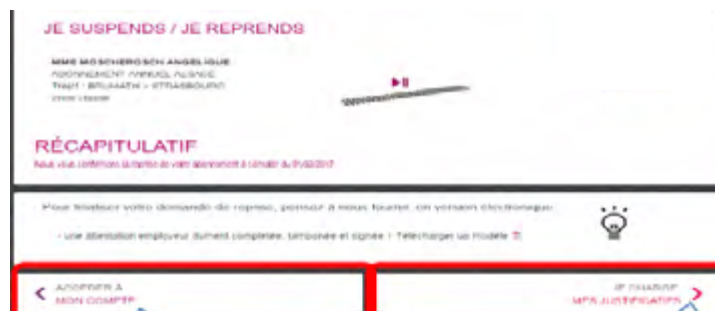


Vous avez la possibilité de suspendre votre abonnement pour une durée de 2 mois minimum (12 mois maximum). Cette demande est possible 9 mois avant la date de suspension effective. Au-delà de 12 mois de suspension, votre abonnement sera automatiquement résilié conformément aux Conditions générales d'abonnement.



3. Si vous avez un abonnement tout public :

Pas besoin de fournir une PJ pour reprendre



MES JUSTIFICATIFS POUR MA REPRISE

A partir de : 01/04/2017

Une attestation Employeur doit être complétée, signée et datée.

Changer